



Communauté de Communes Buëch Dévoluy

A l'attention des membres du
Conseil de la Communauté de
communes Buëch-Dévoluy

À Veynes, le 26/05/2025.

Nos références : MRC/OM/LB/SC – D 213 / 2025

Objet : Avis de conseil communautaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

Lundi 02 juin 2025 à 17h30

*Office du Tourisme de la Joue du Loup
Place des Boutiques 05400 la Joue du Loup*

Pour information, une visite du centre ODYCEA – les bains du Dévoluy est prévue après le conseil communautaire

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire ;
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 07 avril 2025.

Finances

- Attribution des subventions aux associations : régularisation 2021 Espace Culturel de Chaillol ;
- Tarifs des redevances de l'école des arts : année scolaire 2025-2026
- Convention de remboursement entre la CCBD et la commune du Dévoluy, relative à l'installation des P.A.V. ;

Economie :

- Convention d'occupation précaire de la matériauthèque – rapporte et remplace la délibération n°2025_061 ;
- Vente des parcelles AT 861, AT 863, (lots 1 et 2) et AT 868 - commune de Veynes- de la propriété du Clos d'Oriol à la SCI VARRY - rapporte et remplace la délibération n° 2025_016 ;
- Présentation du rapport de la SPL "Buëch Dévoluy Exploitation", relatif aux exercices 2023 et 2024 de l'activité "Odycea, les bains du Dévoluy ;

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy

Mèretièrre 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr

www.ccbuechdevoluy.fr

Culture :

- Conventonnement annuel avec l'Espace Culturel de Chaillol

Administration générale :

- Motion relative au financement et à la gestion de la GEMAPI
- Remplacement des élus des communes de Manteyer et du Dévoluy dans diverses commissions, suite aux élections partielles.

Points d'informations

Administration générale :

- Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse et la note d'information pour les points de l'ordre du jour.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.